



---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

---

Le 18 février 2021, à dix-huit heures dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le 12 février 2021

Nombre de membres :

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 33 |
| Convoqués   | 33 |
| Présents    | 31 |
| Excusés     | 2  |

**Présents :**

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - M. Joël DEMY - Mme Sylvie FUSELLIER  
M. Philippe ROUAUD - Mme Eliane RENAUT - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON  
M. Paul LONGATTE - M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND  
Mme Christelle JACQUEMOUD - M. Gabriel DUVAL - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Regis GANDON - Mme Souad TERRASSIN  
M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Christel NORMAND  
Mme Hélène MAVÉRAUD - Mme Nadège BLANCHARD - M. Erwan TANNEAU - M. Jonathan HERVÉ

**Excusés :**

Mme Sabrina DUVAL (procuration à M. Eliane RENAUT)  
M. Brice CLOUET (procuration à Mme Danielle CORNET)

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

**Rapporteur :**

M. Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances

*Pour les délibérations n°2021-014 « Dissolution du budget annexe Lotissement les Cormiers » et n°2021-015 « Dissolution du budget annexe Lotissement Hameau Prieuré », Mme Lætitia GUTH et M. Sébastien SOURGET sont absents. On compte alors 29 présents, 2 excusés et 2 absents.*

*Pour le vote des comptes administratifs des budgets annexes et du budget principal (délibérations n°2021-018, 2021-022, 2021-026), Mme Danielle CORNET est absente.*

*On compte alors 30 présents, 2 excusés et 1 absente.*

*La présidence de l'assemblée est confiée à M. Stéphane POILVÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint pour les délibérations sus-visées.*

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

---

### Sommaire

- **Désignation d'un secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2021**
- **Information sur les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal**

▪ **Points soumis au vote :**

**FINANCES**

- 2021-014 Dissolution du budget annexe Lotissement les Cormiers
- 2021-015 Dissolution du budget annexe Lotissement Hameau Prieuré
- 2021-016 Modalités de vote des budgets
- 2021-017 Approbation du Compte de Gestion 2020 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
- 2021-018 Compte Administratif 2020/ Budget annexe Lotissement communal «La Chasselandière »
- 2021-019 Affectation du résultat de fonctionnement 2020 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
- 2021-020 Budget Primitif 2021 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
- 2021-021 Approbation du Compte de Gestion 2020 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
- 2021-022 Compte Administratif 2020 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
- 2021-023 Affectation du résultat de fonctionnement 2020/ Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
- 2021-024 Budget Primitif 2021/ Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
- 2021-025 Approbation Compte de Gestion 2020 / Budget Principal
- 2021-026 Compte Administratif 2020 / Budget Principal
- 2021-027 Affectation du résultat de fonctionnement 2020 / Budget Principal
- 2021-028 Budget Primitif 2021 / Budget Principal
- 2021-029 Sollicitation d'une subvention auprès du Département de Loire-Atlantique dans le cadre du dispositif « Cœur de bourg / cœur de ville » pour la rénovation et l'extension du Pôle solidaire

**CŒUR DE VILLE**

- 2021-030 Soutien de la commune aux commerçants non alimentaires du marché hebdomadaire du lundi matin impactés par la crise sanitaire
- 2021-031 Marché des producteurs locaux du samedi matin : modification du nombre d'emplacements et des périodes autorisées

**CADRE DE VIE, BÂTIMENTS**

- 2021-032 Adoption du projet de rénovation et d'extension de la salle du Rocher et sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

**SPORT**

- 2021-033 Attribution de subventions exceptionnelles à l'Office Municipal des Sports et à l'union Sportive Pont-Châtelaine

▪ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Jonathan HERVÉ est nommé secrétaire de séance.

▪ **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2021**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

- **Information sur les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.**

| Date       | N° de la décision | Objet  | N° de la délégation mise en œuvre |
|------------|-------------------|--|-----------------------------------|
| 22/01/2021 | 2021-003          | Renouvellement de l'adhésion à l'association nationale Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, au titre de l'année 2021.           | 24                                |
| 8/02/2021  | 2021-004          | Signature du marché de fourniture de mobiliers conclu avec la société VERRIER d'un montant de 12 235,44 € H.T, soit 14 682,53 € TTC. | 4                                 |

- **Points soumis au vote :**

## **FINANCES**

### **DÉLIBÉRATION N°2021-014 - DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES CORMIERS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De dissoudre le budget annexe Lotissement les Cormiers.

### **DÉLIBÉRATION N°2021-015 - DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE HAMEAU DU PRIEURÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De dissoudre le budget annexe Lotissement Le Hameau du Prieuré.

### **DÉLIBÉRATION N°2021-016 – MODALITÉS DE VOTE DES BUDGETS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De voter le budget par nature, assorti d'une présentation croisée par fonction.

### **DÉLIBÉRATION N°2021-017 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

## DÉLIBÉRATION N°2021-018 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselanière », lequel peut se résumer de la façon suivante :

|                        |                                   |                                   |
|------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
|                        | <b>Dépenses de fonctionnement</b> | <b>Recettes de fonctionnement</b> |
|                        | 467 666.63 €                      | 509 506.51 €                      |
| <b>Résultat</b>        | <b>41 839.88 €</b>                |                                   |
|                        | <b>Dépenses d'investissement</b>  | <b>Recettes d'investissement</b>  |
|                        | 541 735.35 €                      | 505 209.69 €                      |
| <b>Résultat</b>        | <b>- 36 525.66 €</b>              |                                   |
| <b>Résultat global</b> | <b>5 314.22 €</b>                 |                                   |

## DÉLIBÉRATION N°2021-019 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselanière » pour la somme de 41 839.88 € de la façon suivante :
  - en section de fonctionnement : 41 839.88 € à l'article 002.

## DÉLIBÉRATION N°2021-020 – BUDGET PRIMITIF 2021 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselanière », lequel peut se résumer de la façon suivante :

|   |
|---|
| <b>Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à</b> |
| 523 376.88 €  |
| <b>Dépenses d'investissement équilibrées à</b>              |
| 518 062.66 €  |

## DÉLIBÉRATION N°2021-021 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

## DÉLIBÉRATION N°2021-022 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », lequel peut se résumer de la façon suivante :

|                        |                                   |                                   |
|------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
|                        | <b>Dépenses de fonctionnement</b> | <b>Recettes de fonctionnement</b> |
|                        | 397 869.31 €                      | 459 518.47 €                      |
| <b>Résultat</b>        | <b>61 649.16 €</b>                |                                   |
|                        | <b>Dépenses d'investissement</b>  | <b>Recettes d'investissement</b>  |
|                        | 43 139.98 €                       | 54 358.44 €                       |
| <b>Résultat</b>        | <b>11 218.46 €</b>                |                                   |
| <b>Résultat global</b> | <b>72 867.62 €</b>                |                                   |

## DÉLIBÉRATION N°2021-023 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020/ BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », pour la somme de 61 649.16 € de la façon suivante :
  - en section de fonctionnement : 61 649.16 € à l'article 002.

## DÉLIBÉRATION N°2021-024 – BUDGET PRIMITIF 2021/ BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », lequel peut se résumer de la façon suivante :

|   |
|---|
| <b>Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à</b> |
| 454 529.00 €  |
| <b>Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à</b>  |
| 70 297.46 €   |

## DÉLIBÉRATION N°2021-025 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 / BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2020 du Budget Principal, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

## DÉLIBÉRATION N°2021-026 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 / BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2020 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

|                        |  |                                   |
|------------------------|--|-----------------------------------|
|                        | <b>Dépenses de fonctionnement</b>            | <b>Recettes de fonctionnement</b> |
|                        | 8 748 348.11 €                               | 10 342 898.22 €                   |
| <b>Résultat</b>        | <b>1 594 550.11 €</b>                        |                                   |
|                        | <b>Dépenses d'investissement</b>             | <b>Recettes d'investissement</b>  |
|                        | 4 728 392.15 €                               | 4 923 406.16 €                    |
| <b>Résultat</b>        | <b>195 014.01 €</b>                          |                                   |
| <b>Résultat global</b> | <b>1 789 564.12 €</b>                        |                                   |
| <b>Autofinancement</b> | <b>1 041 970.45 €</b>                        |                                   |
|                        | <b>Dettes en capital au 31 décembre 2020</b> | <b>10 005 744.22 €</b>            |
|                        | <b>Emprunt réalisé en 2020</b>               | <b>1 700 000 €</b>                |

## DÉLIBÉRATION N°2021-027 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 / BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du Budget Principal pour la somme de 1 594 550.11 € de la façon suivante :
  - en section d'investissement : 1 594 550.11 € à l'article 1068.

## DÉLIBÉRATION N°2021-028 – BUDGET PRIMITIF 2021 / BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2021 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

|   |
|---|
| <b>Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à</b> |
| 10 100 341.00 €   |
| <b>Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à</b>  |
| 6 428 040.00 €  |

## **DÉLIBÉRATION N°2021-029 – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CŒUR DE BOURG / CŒUR DE VILLE » POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DU POLE SOLIDAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique au titre du dispositif « Cœur de bourg / cœur de ville » à hauteur de 725 792 € (40% du coût H.T de l'opération) pour l'opération de rénovation et d'extension du Pôle solidaire.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **CŒUR DE VILLE**

---

## **DÉLIBÉRATION N°2021-030 – SOUTIEN DE LA COMMUNE AUX COMMERÇANTS NON ALIMENTAIRES DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU LUNDI MATIN IMPACTES PAR LA CRISE SANITAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De décider la gratuité des droits de place sur le premier trimestre de l'année 2021 pour les commerçants de produits non alimentaires (abonnés et non abonnés) présents sur le marché hebdomadaire du lundi matin de la Commune de Pont-Château.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N°2021-031 – MARCHÉ DES PRODUCTEURS LOCAUX DU SAMEDI MATIN : MODIFICATION DU NOMBRE D'EMPLACEMENTS ET DES PERIODES AUTORISEES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prendre acte de la nécessité de modifier l'arrêté portant règlement du marché des producteurs locaux afin de prendre en compte les évolutions relatives aux emplacements proposés et à la périodicité du marché.
- > D'approuver toute modification ultérieure du règlement du marché des producteurs locaux dès lors qu'elle ne bouleverse pas son économie générale.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **CADRE DE VIE, BATIMENTS**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2021-032 – ADOPTION DU PROJET DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DU ROCHER ET SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter l'opération de rénovation et d'extension de la salle du Rocher et ses modalités de financement.
- > D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour la rénovation et l'extension de la salle du Rocher.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **SPORT**

---

### **DÉLIBÉRATION N°2021-033 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION SPORTIVE PONT-CHATELAINE ET A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 30 voix pour et 3 absents (Lætitia GUTH, Erwan TANNEAU, Nadège BLANCHARD) :

- > De verser une subvention d'un montant de 4 000€ à l'Union Sportive Pont-Châtelain Cyclisme au titre de sa participation à l'organisation de l'édition 2021 des Championnats de France de cyclo-cross.
- > De verser une subvention d'un montant de 6 000€ à l'Office municipal des sports, chargé de répartir cette aide aux seize associations sportives ayant apporté leur soutien à l'édition 2021 des Championnats de France de cyclo-cross.
- > D'ajouter une enveloppe de 5 000€ à l'enveloppe annuelle de subventions de fonctionnement versée aux associations sportives, afin de soutenir les associations sportives dans les frais supplémentaires générés par la réglementation en vigueur pour faire face à l'épidémie de covid-19.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h06.*

A Pont-Château, le 12 10 2021.

Le Maire,  
Danielle CORNET

